

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 D 00160
Numéro SIREN : 403 743 784
Nom ou dénomination : CBA CABINET BENAYOUN ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2021 sous le numéro de dépôt 49150



20210491502018

DATE DEPOT : 28/06/2021

N° DE DEPOT : 49150

N° GESTION : 1997D00160

N° SIREN : 403743784

DENOMINATION : CBA CABINET BENAYOUN ASSOCIES

ADRESSE : 16 av Pdt Kennedy 75016 Paris

MILLESIME : 2018

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

«FINANCIERE SAINT MARTIN»

29 JUIN 2021

SARL AU CAPITAL DE 26.500 EUROS

Sous le N° :

SIEGE SOCIAL A PARIS (75010)
Rue du Faubourg Saint Martin n°86

RCS PARIS 490 843 232 (2006 B 13222)
SIRET 490 843 232 00011 – CODE APE 741 J

0000000

Société régie par les lois et décrets sur les Sociétés commerciales.

0000000

PROCÈS VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 29 OCTOBRE 2019

L'AN DEUX MIL DIX NEUF,
LE VINGT NEUF OCTOBRE,
A QUATORZE HEURES,
Au cabinet CBA

Les Associés de la Société «FINANCIERE SAINT MARTIN» se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par la Gérance, conformément à la loi et aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les associés, en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ahmet OGRAS, Gérant Associé de la Société.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement :
VINGT QUATRE CINQ CENT PARTS SOCIALES,
numérotées de 1 à 24.500, ci...

24.500 PARTS

Monsieur le Président constate qu'est *absent* à la réunion :

- Monsieur Ahmet YILDIZHAN
propriétaire de DEUX MILLE PARTS SOCIALES,
numérotées de 24.501 à 26.500, ci

2.000 PARTS

TOTAL
SUR

24.500 Parts
26.500 PARTS

As

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer, réunissant l'intégralité du capital social.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau, et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la SARL «FINANCIERE SAINT MARTIN»,
- La feuille de présence de l'Assemblée,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, pour l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2018,
- Le rapport de la Gérance pour ledit exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Puis, il déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que les rapports et les documents comptables ci-avant visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés, en même temps que l'avis de convocation, et que l'inventaire a été mis à leur disposition, au siège social, depuis ce moment.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture des rapports de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2018 et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- Approbation desdits rapports et conventions éventuelles,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2018,
- Affectation des résultats de cet exercice,
- Quitus à la Gérance,
- Reconduction des fonctions de la Gérance,
- Ratification de la rémunération de la Gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

Puis, il donne lecture des rapports de la Gérance sur les opérations de l'exercice, et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Enfin, Monsieur le Président, déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, sur les opérations de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2018, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

POUR N. Ahmed Ogas
CONTRE
ABSTENTION

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, et connaissance prise des conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, déclare qu'il s'est poursuivi une convention tombant sous les prévisions dudit article.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

POUR N. Ahmed Ogas
CONTRE
ABSTENTION

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats de l'exercice, lesquels se traduisent par une perte de CENT QUARANTE QUATRE MILLE TROIS CENT VINGT QUATRE EUROS (144.324 €) au poste «REPORT A NOUVEAU» de la manière suivante :

«REPORT A NOUVEAU» antérieur	- 312.343 EUROS
Perte de l'exercice	- 144.324 EUROS

Nouveau poste «REPORT A NOUVEAU»	- 456.667 EUROS

No

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 JUILLET 1965, l'Assemblée prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende, au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité

POUR N. Ahmed Ogras
~~CONTRE~~
~~ABSTENTION~~

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, donne quitus à la Gérance pour son mandat, au cours de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité

POUR N. Ahmed Ogras
~~CONTRE~~
~~ABSTENTION~~

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de reconduire, pour une nouvelle période d'UNE ANNÉE, les fonctions du Gérant, étant entendu que sa mission viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2019.

Ladite Assemblée devant se tenir dans les SIX mois de la clôture dudit bilan.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité

POUR N. Ahmed Ogras.
~~CONTRE~~
~~ABSTENTION~~

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la rémunération versée à Monsieur Ahmet OGRAS, au cours de l'exercice clos au 30 Septembre 2018 pour ses fonctions de Gérant et approuve la prise en charge par la société des charges sociales inhérentes à sa fonction de gérant majoritaire, à l'exception de celles expressément exclues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adopté à la majorité

POUR N. Ahmed Ogras
~~CONTRE~~
~~ABSTENTION~~

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

- A la Gérance, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi, en conséquence des résolutions qui précèdent,
- Au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Gérant.

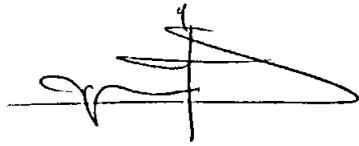
Cette résolution mise aux voix est adopté à la majorité .

POUR N. Ahmed Ogras
~~CONTRE~~
~~ABSTENTION~~

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 15h (quinze heures.)

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture faite, a été signé par les Associés et le Gérant.

Monsieur Ahmet OGRAS
GERANT ASSOCIE



Monsieur Ahmet YILDIZHAN
ASSOCIE

Absent -

Sbp X

certifié conforme



Etats financiers au 30 septembre 2018

SARL FINANCIERE ST MARTIN

86 rue Du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS

168, rue de Grenelle
75007 PARIS

T. 01 53 59 62 00
F. 01 77 56 61 02
office@sbp.fr
www.sbp.fr

SARL au capital de 150 000 €
RCS Paris B 399 231 737
Société inscrite à l'Ordre des Experts
Comptables de Paris et d'Ile-de-France,
et à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2018	Net 30/09/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	57 576	57 576		7 197
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	27 500		27 500	27 500
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	85 076	57 576	27 500	34 697
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	114 000		114 000	114 000
Autres créances	80 468		80 468	1 024 754
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 227		1 227	3 221
Charges constatées d'avance (3)	6 859		6 859	92
TOTAL ACTIF CIRCULANT	202 554		202 554	1 142 067
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	287 631	57 576	230 054	1 176 764
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	30/09/2018	30/09/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	26 500	26 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-312 343	-159 964
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-144 324	-152 379
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-430 167	-285 843
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	589	317
Emprunts et dettes financières diverses (3)	294 414	1 106 431
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 379	133 169
Dettes fiscales et sociales	79 814	70 665
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	152 026	152 026
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	660 221	1 462 607
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	230 054	1 176 764
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	660 221	1 462 607
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	589	317
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2018	30/09/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				95 000
Chiffre d'affaires net				95 000
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				1
Total produits d'exploitation (I)				95 001
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			10 844	117 261
Impôts, taxes et versements assimilés			6 535	3 950
Salaires et traitements			71 062	58 443
Charges sociales			18 991	12 233
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 197	7 197
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			114 629	199 084
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-114 629	-104 084
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			199	4 832
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			199	4 832
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			6 139	6 360
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			6 139	6 360
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-5 941	-1 528
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-120 569	-105 612

Compte de résultat (suite)

	30/09/2018	30/09/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	23 755	46 767
Total des produits (I+III+V+VII)	199	99 833
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	144 523	252 211
BENEFICE OU PERTE	-144 324	-152 379
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL FINANCIERE ST MARTIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 230 054 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 144 324 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/07/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément aux règles de dépenses recettes.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.